

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 05.03.2025

ARRETE N° 2025-011

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 04 mars 2025 de l'Entreprise Société Corse Travaux, en vue de la réalisation d'un MVL en extrudé à hauteur du 20 Rue Casanova d'Aracciani-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- **Article 1er** : L'entreprise Société Corse Travaux est autorisée à entreprendre les travaux ci-dessus désignés, la circulation sera alternée sous réserve de mettre en place un balisage permettant de sécuriser la libre circulation des véhicules et des piétons et protéger les ouvriers intervenant pour la réalisation des dits travaux du : **12 mars 2025 au 14 mars 2025**.
- **Article 2** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.  
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 05.03.2025  
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

